

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 26_050

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026
DU BUDGET ANNEXE DECHETS**

Date de la convocation : Jeudi 26 février 2026

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	--

VU le vote du compte financier unique, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2025 ;

VU la proposition de la commission finances ;

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **VOTE** le budget de fonctionnement chapitre par chapitre,
- **VOTE** le budget d'investissement au niveau du chapitre par opération.
- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget annexe Déchets

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
 - INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.

